

Le 6 juin 2025 **DEC-2025-78** DAJCP/ CP Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 033-213300759-20250606-DEC-2025-78-Al

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/09/2025 Publication : 04/09/2025

DÉCISION

VU la délibération du Conseil Municipal (n°2020.02.05) en date du 10 juillet 2020, reçue à la Préfecture de Gironde le 10 juillet 2020, concernant les attributions du Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du maire (n°2024-PERM-20) en date du 31 janvier 2024, reçu par la Préfecture de la Gironde le 1^{er} février 2024, portant délégation de fonction à M. Pierre CHAMOULEAU, 8ème Adjoint au Maire, délégué à l'administration générale, à la citoyenneté et à la commande publique,

CONSIDERANT que la Ville doit réaliser des travaux d'étanchéité sur la toiture de l'école Pablo Picasso et qu'un marché de travaux a été attribué ;

CONSIDERANT que la réalisation de ces travaux implique la réalisation d'une mission de coordination de sécurité et protection de la santé (SPS) du fait de la nature du chantier,

CONSIDERANT que les contrats issus du groupement de commandes pour lequel la Ville de Bruges est adhérente sont en cours de relance pour notamment les prestations de Coordination Sécurité et Protection de la santé (SPS) et que la commune n'a plus de contrat en cours ;

CONSIDERANT que la Ville de Bruges a réalisé des demandes de devis auprès des entreprises titulaires des marchés de l'UGAP;

CONSIDERANT la proposition de contrat adressée par la société BUREAU VERITAS en date du 20 mai 2025 ;

Le Maire **DECIDE**:

- **D'attribuer et de signer** le marché avec l'entreprise BUREAU VERITAS, candidat individuel, domicilié 1 place Zaha Hadid, 92400 Courbevoie, à compter de la notification du contrat, pour une durée prévisionnelle d'exécution de 3 mois.
- **De payer**, à réception des factures, un montant global de 1290 euros HT, soit 1650 euros TTC.

Les dépenses sont inscrites sur les budgets de l'exercice en cours.

Fait et décidé les jour, mois et an ci-dessus. Pour copie conforme au registre des décisions.

Le Maire,

Pour le Man Eet par délégatio L'Adjoint au Mans

Pierre CHAMOI

3352